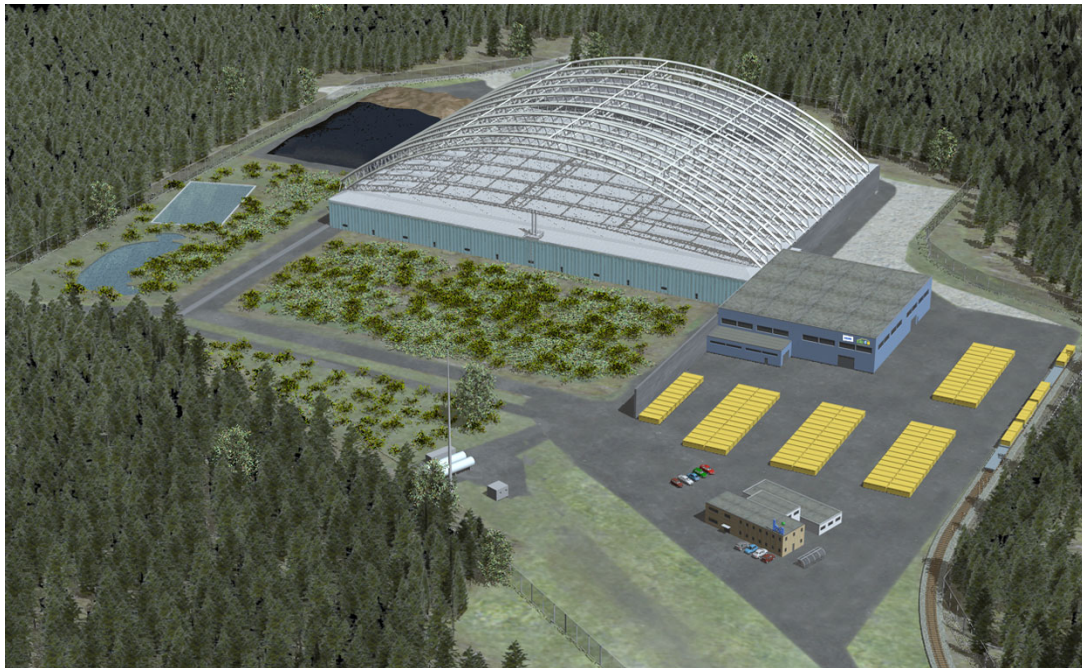


Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol

Projet de construction



Synthèse des réponses aux exigences E1/Commentaires sur les E2

Annexe 10

Rapport technique 6

Rapports de sécurité

15 novembre 2006



Institut de Sécurité

Institut Suisse de Promotion de la Sécurité
Rue du Crêt-Taconnet 8b
2000 Neuchâtel

Indication pour le lecteur:

Le graphique présenté ci-dessous a été établi afin de clarifier la structure du dossier « Synthèse des réponses aux exigences E1 / Commentaires sur les exigences E2 ». Le présent rapport est indiqué en couleur dans le graphique.

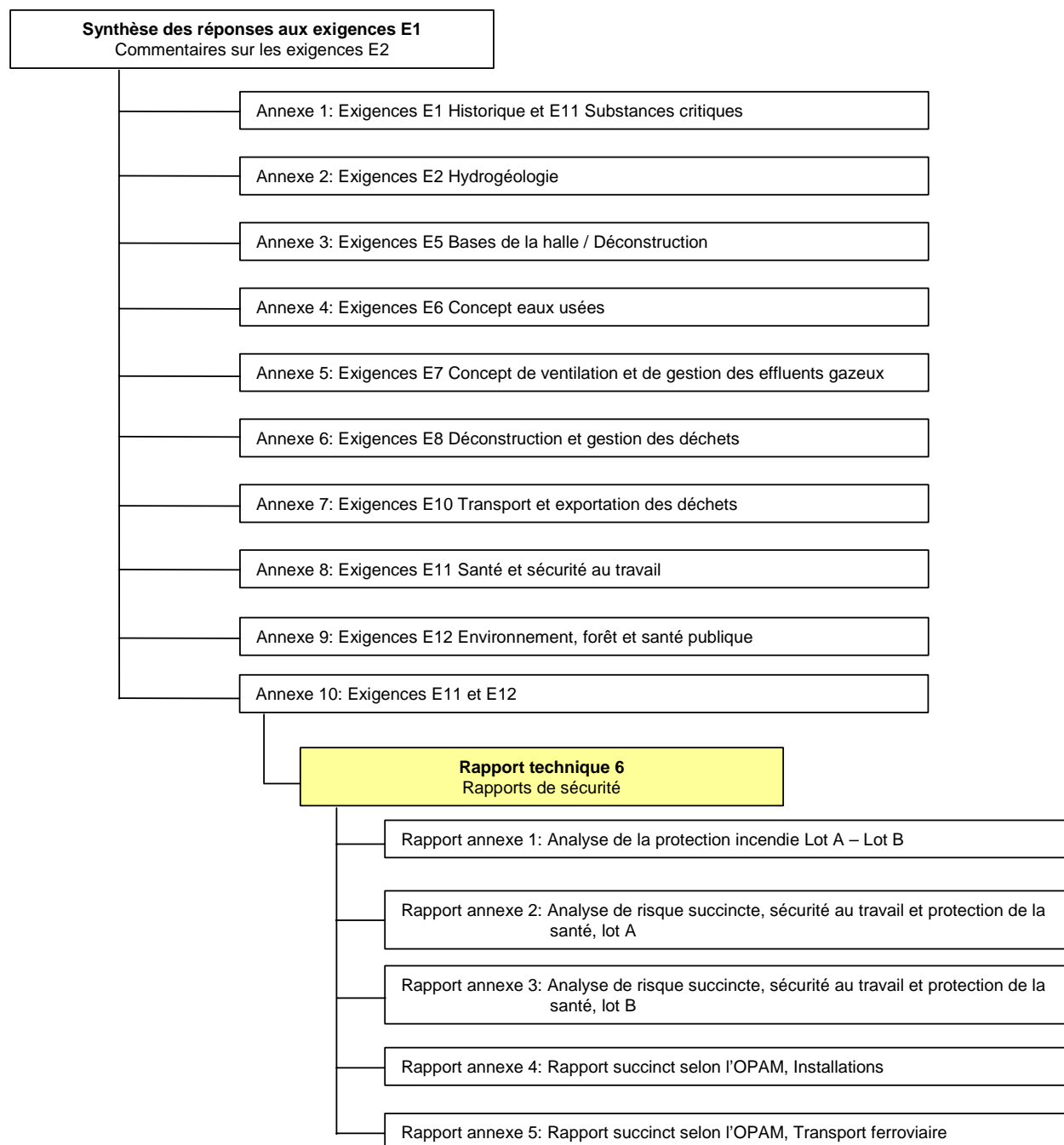


Table des matières

Indication pour le lecteur:	i
1 Préambule	1
2 Phase préparatoire	1
2.1 Concept général de sécurité.....	1
3 Documents dans le cadre du dossier provisoire du projet de construction.....	2
3.1 Exigences E1 historique et E11 substances critiques.....	2
3.2 Analyse de la protection incendie.....	2
3.3 Analyse de risque succincte du lot A.....	3
3.4 Analyse de risque succincte du lot B.....	3
3.5 Rapport succinct selon l'OPAM, installations	3
3.6 Rapport succinct selon l'OPAM pour le transport ferroviaire.....	4
3.7 Notice d'impact sur l'environnement.....	4
4 Documents dans le cadre du projet de construction.....	4
4.1 Document de prévention des explosions.....	4

1 Préambule

Le projet d'assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol implique un volet important traitant de la sécurité. Les documents relatifs à ce domaine sont nombreux, traitent de différents aspects techniques (sécurité au travail, protection incendie, explosions...) et visent des cibles différentes (public, environnement, employés...). De plus, un même sujet pourra être abordé de manière de plus en plus précise au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le présent rapport reporte l'ensemble des différents documents sur la base chronologique des étapes du projet. Il comprend pour chaque document cité, les objectifs et le domaine de validité du document. Le tableau final synthétise l'ensemble des informations et donne une vision rapide des documents valides à une étape donnée du projet d'assainissement.

2 Phase préparatoire

2.1 Concept général de sécurité

Concept général de sécurité; 2006

Il s'agit d'une mise à jour de l'annexe 7.8 du projet d'assainissement 2003. Ce document est en cours de préparation.

D'une manière générale, la bci a pour mission de garantir la sécurité de la décharge industrielle de Bonfol, autrefois utilisée par les entreprises membres et aujourd'hui fermée. Les sociétés regroupées au sein de la bci suivent les principes généraux suivants en matière de sécurité et de responsabilité:

- La bci est décidée à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires, adaptées à la situation et ayant démontré leurs efficacités pour exclure tous les risques pour l'homme et l'environnement. C'est pourquoi, elle aspire à un assainissement définitif de la décharge acceptable sur le plan écologique et en termes de risques. C'est la seule solution pour éliminer durablement tout potentiel de danger et ne plus accabler les générations futures.
- La bci entend réaliser les travaux d'assainissement dans le cadre d'une collaboration étroite et collégiale avec les autorités et les parties directement concernées. Elle collabore étroitement avec les autorités cantonales, communales et fédérales.
- Le concept général de sécurité comprend des mesures en matière de sécurité au travail, de protection de la santé des travailleurs, de protection de l'environnement et de protection de la population.
- Les mesures de sécurité visent d'une manière générale à limiter tant les conséquences au niveau du site (protection des travailleurs en situation

normale d'exploitation et en cas d'incident) qu'à l'extérieur du site (protection de l'air, des eaux et des sols, protection des populations environnantes).

3 Documents dans le cadre du dossier provisoire du projet de construction

3.1 Exigences E1 historique et E11 substances critiques

Synthèse des réponses aux exigences E1 et E2

Annexe 1: Exigences E1 Historique et E11 Substances critiques

Ce document porte sur un historique des déchets stockés dans la décharge. Il a été établi sur la base de rapports précédents et de contacts avec différents responsables et employés de l'époque. Il donne une indication de la nature des déchets stockés et de leur provenance.

Ce rapport a pour objectif de répertorier les différents dangers liés aux produits qui peuvent être rencontrés dans la DIB. Il ressort que l'ensemble des dangers chimiques sont potentiellement présents: toxique, nocif, corrosif, inflammable, irritant, cancérigène. De ce point de vue, les risques à prendre en considération sont par conséquent l'intoxication aiguë ou chronique, qu'elle soit par voie orale, cutanée ou par inhalation, l'incendie et l'explosion. Viennent se rajouter des risques liés à la radioactivité résiduelle de déchets issus de l'industrie horlogère et la présence éventuelle de détonateurs.

Ce document a été rédigé durant la phase préparatoire du projet de construction. Il reste valide durant toute la suite du projet.

3.2 Analyse de la protection incendie

Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 28 juin 2006

Rapport annexe 1: Analyse de la protection incendie Lot A – Lot B

Ce document a pour objectif de résumer les différentes mesures de protection incendie et de démontrer que par leur mise en œuvre, l'objectif de sécurité est atteint. Il se base sur les trois piliers de la prévention incendie, à savoir les mesures liées à la construction, les mesures techniques et les mesures organisationnelles. Ce document aborde la sécurité des employés, des installations, des bâtiments et indirectement, de l'environnement et de la population.

Ce document a été établi dans le cadre du dossier provisoire du projet de construction et reste valide durant toute la suite du projet.

3.3 Analyse de risque succincte du lot A

Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 6 novembre 2006

Rapport annexe 2: Analyse de risques succincte, sécurité au travail et protection de la santé, lot A

L'analyse de risque a pour double objectif de définir les domaines d'activité nécessitant une approche plus complète du point de vue de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et, sur la base d'une définition des dangers, de fixer les mesures de sécurité permettant d'atteindre l'objectif de sécurité. Ce document sera par la suite complété notamment par des analyses de risques détaillées, par des analyses de risques spécifiques sur l'incendie et la protection contre les explosions (voir 3.2; 4.1) et par des prescriptions de travail.

Ce document a été établi dans le cadre du dossier du projet de construction, avant la phase d'étude de détail et sera adapté lors de modifications du concept de travail.

3.4 Analyse de risque succincte du lot B

Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 6 novembre 2006

Rapport annexe 3: Analyse de risques succincte, sécurité au travail et protection de la santé, lot B

L'analyse de risque a pour double objectif de définir les domaines d'activité nécessitant une approche plus complète du point de vue de la sécurité au travail et de la protection de la santé, et, sur la base d'une définition des dangers, de fixer les mesures de sécurité permettant d'atteindre l'objectif de sécurité. Ce document sera par la suite complété notamment par des analyses de risques détaillées, par des analyses de risques spécifiques sur l'incendie et la protection contre les explosions (voir 3.2; 4.1) et par des prescriptions de travail.

Ce document a été établi dans le cadre du dossier du projet de construction, avant la phase d'étude de détail et sera adapté lors de modifications du concept de travail.

3.5 Rapport succinct selon l'OPAM, installations

Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 3 novembre 2006

Rapport annexe 4: Rapport succinct selon l'OPAM, installation

Le rapport succinct selon l'OPAM aborde la problématique des accidents majeurs. Ce document résume les mesures de protection et les conséquences pour l'environnement et la population sur la base des scénarios les plus graves (worst case) envisageables. S'il démontre que par les mesures définies, les conséquences pour l'environnement tout comme pour la population sont acceptables, il ne sera pas suivi d'une étude de risque.

Ce document a été établi, dans le cadre du dossier du projet de construction et reste valide durant toute la suite du projet.

3.6 Rapport succinct selon l'OPAM pour le transport ferroviaire

Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 28 juin 2006

Rapport annexe 5: Rapport succinct selon l'OPAM, Transport ferroviaire

Le rapport succinct selon l'OPAM aborde la problématique des accidents majeurs durant le transport ferroviaire. Ce document résume les mesures de protection et les conséquences pour l'environnement et la population sur la base des scénarios les plus graves (worst case) envisageables. S'il démontre que par les mesures définies, les conséquences pour l'environnement tout comme pour la population sont acceptables, il ne sera pas suivi d'une étude de risque.

Ce document a été établi, dans le cadre du dossier provisoire du projet de construction et reste valide durant toute la suite du projet.

3.7 Notice d'impact sur l'environnement

Plan spécial cantonal

Notice d'impact sur l'environnement; 20 octobre 2006

La notice d'impact sur l'environnement résume l'ensemble des impacts possibles sur l'environnement du projet d'assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol. Ce document porte sur l'écosphère et sur les populations avoisinantes. Sont considérés dans cette étude aussi bien le fonctionnement normal que les accidents possibles, les phases de construction et de déconstruction ainsi que la phase d'assainissement proprement dite.

Ce document a été établi, dans le cadre du dossier du projet de construction et reste valide durant toute la suite du projet.

4 Documents dans le cadre du projet de construction

4.1 Document de prévention des explosions

Document de prévention des explosions; à définir;

Ce document découle de la règle 2153 de la SUVA sur la prévention des explosions qui correspond à la transposition de la norme européenne ATEX 135. Il vise principalement la protection des employés. Il établit un cadastre des risques et définit les mesures à mettre en place. Ce document est établi durant les phases de projet et de projet de détail et comprend une analyse de risque.

Document	Statut ¹	Domaine				Cible			Phase du projet ²				
		explosion	incendie	chimique	mécanique	Personnel	Environnement	Population	Phase préparatoire	Dossier provisoire projet construction	Construction	Exploitation	Remise en état
La plupart des ces documents vont évoluer en fonction d'évolution du projet													
Concept général de sécurité; 2006	ECR	X	X	X	X	X	(X)	X	E	A	A	A	A
Synthèse des réponses aux exigences E1 et E2 Annexe 1: Exigences E1 Historique et E11 Substances critiques	T			X		X		(X)	E	E-A	A	A	A
Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 6 novembre 2006 Rapport annexe 2: Analyse de risques succincte, sécurité au travail et protection de la santé, lot A	T	X	X	X	X	X	(X)	(X)		E	A	A	A
Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 6 novembre 2006 Rapport annexe 3: Analyse de risques succincte, sécurité au travail et protection de la santé, lot B	T	X	X	X	X	X	(X)	(X)		E	A	A	A
Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 28 juin 2006 Rapport annexe 1: Analyse de la protection incendie Lot A – B	T	(X)	X			X	X	(X)		E	A	A	
Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 3 novembre 2006 Rapport annexe 4: Rapport succinct selon l'OPAM, installation	T	X	X	X			X	X		E		A	
Rapport technique 6 – Rapports de sécurité – 28 juin 2006 Rapport annexe 5: Rapport succinct selon l'OPAM, transport ferr.	T	X	X	X			X	X		E		A	
Plan spécial cantonal Notice d'impact sur l'environnement; 20 octobre 2006	T	X	X	X			X	X		E	A	A	A
A définir, <i>Document de prévention des explosions</i> ; phase III-IV ;		X	(X)			X	(X)				(E)	A	

¹ ECR: en cours de rédaction; T: terminé; O: document obsolète

² E: élaboration; A : application